



Mairie de Saules

## Compte rendu du conseil municipal du 27 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 27 septembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Pascal MANGANONI, Liliane CHARITE, Mickaël ULAS, Dominique MUTTONI, Jean-Pierre JACQUIN,

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Pascal MANGANONI

### Approbation du compte-rendu du 28 juin 2019

#### 1/ SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Maire présente au conseil la candidature de Mme Marie-Noëlle STOLTZ, actuellement secrétaire de mairie à Durnes depuis 2008. Cette personne remplacera Béatrice VOUILLOT qui fait valoir ses droits à la retraite le 01/03/2020.

Mme STOLTZ prendra ses fonctions le 01/01/2020 pour lui permettre de se familiariser avec le poste. Elle n'est pas fonctionnaire territorial mais sous contrat ; elle sera donc embauchée sur la base de 8H00/semaine au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe échelon 8 dans un premier temps.

Le conseil n'émet pas d'observation et délibère à l'unanimité sur la suppression du poste et du grade de Mme VOUILLOT à compter du 01/03/2020.

#### 2/ FORET

M. Loïc GUILLAME, technicien ONF présente un devis pour aménagement d'une place à bois aux Rappes, parcelle 27 et la restauration de la piste forestière de Courchant pour 11 887 €. Aucun crédit n'ayant été budgété en 2019 pour ces travaux, le conseil demande de représenter cette demande en 2020.

#### 3/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal reconduit les tarifs de la redevance assainissement des années précédentes pour 2020, à savoir :

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| ➤ Part fixe par logement                               | : 80 €                       |
| ➤ Part par m3 d'eau                                    | : 1.38 €                     |
| ➤ Redevance pour modernisation des réseaux de collecte | : fixé par l'Agence de l'Eau |

#### 4/ BAIL DES COMMUNAUX

Le bail des communaux arrivant à échéance le 31/10/2019, il sera reconduit dans les mêmes conditions pour 9 années. Les communaux représentent une superficie de 61ha 28a 76ca. Le montant de la location de départ est fixé à 7 254 € révisable tous les ans dès parution de l'arrêté national qui en fixe l'indice de révision.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail avec le Président du Syndicat pastoral M. Michel JACOULOT.

#### 5/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté de communes.

#### 6/ PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

En cas de longue maladie, les agents peuvent percevoir 90% de leur salaire, c'est pourquoi ceux qui le souhaitent cotiseront 1,23% de leur salaire. Cette cotisation est conditionnée par la participation de la commune. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 1 € / mois et par agent

#### **7/ COMMUNICATION DE M. Thierry ULAS**

Le Maire informe le conseil de la communication de M. ULAS qui fait part de sa décision d'arrêter son activité d'exploitation de travaux forestiers.

#### **8/ CONVENTION AVEC LE SIEHL**

Le conseil vote favorablement pour la mise en place d'un groupement d'achat pour l'entretien des poteaux incendie de la commune avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue.

#### **9/ CIRCULATION RUE DES VERGERS GALONS**

Suite à l'incident survenu cet été au préjudice de M. Bernard CORNU-MERCIER (dommages au chêneau de sa maison), le Maire fera poser un panneau d'obligation rue des Vergers Galons pour ceux qui n'auraient pas vu le sens interdit.

#### **10/ DEMANDE DE L'ASSOCIATION RBC**

Cette association ayant demandé de bénéficier de la salle polyvalente pour l'activité de qi-gong le week-end (samedi matin ou dimanche matin 3 ou 4 fois dans l'année) le conseil municipal s'oppose à cette mise à disposition dans ces conditions, car cela pénaliserait les ressources de la commune, la location de la salle constituant une ressource importante pour celle-ci.

#### **11/ DIVERS**

L'Association Familles Rurales de la Barèche demande à la commune d'imprimer des photocopies pour sa "gazette". Accordé.

Séance levée à 21H45

Prochaine séance le vendredi 13 décembre 2019